
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/147

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.7)

Transfert des compétences Eau et Assainissement : Convention(s) de mise à disposition de service (s) entre la Commune d'Hazebrouck et la CCFI



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le sept novembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 26 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE,
M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND,
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DELVA
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-16,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.1100-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (ci-après « CCFI ») à effet différé au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023/056 en date du 16 mai 2023 du Conseil Communautaire dotant la CCFI des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » prévues aux 6° et 7° de l'article L. 5214-16 du CGCT, à compter du 31 décembre 2023 ;

Considérant que dans le cadre ces transferts de compétence, la situation des agents exerçant au sein des services chargés des dites compétences est régie par l'article L.5211-4-1 du CGCT ;

Considérant le souhait de déléguer l'exercice de la compétence Eau à la Ville d'Hazebrouck, il convient de mettre à disposition les moyens humains nécessaires à l'exercice des missions de la compétence Eau, conformément à la convention de délégation de compétence, sous la forme d'une convention de mise à disposition de service ;

Considérant que le service « magasin » du Centre Technique Municipal gère l'ensemble des fournitures en lien avec les missions de la Ville d'Hazebrouck, de la Régie des eaux et du service Assainissement ;

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services et pour faciliter le fonctionnement de ce service, il convient de conclure une convention de mise à disposition de service avec la Ville d'Hazebrouck pour la gestion du magasin ;

Considérant les avis des Comités Sociaux Territoriaux de la Commune d'Hazebrouck et de la CCFI ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement en date du 13 novembre 2023 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

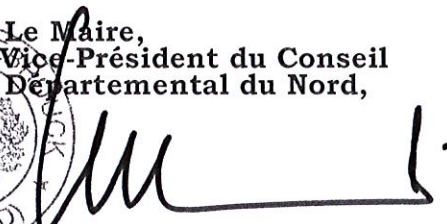
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de service de la Régie des Eaux et la convention de mise à disposition de service « Magasin » entre la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et la Commune d'Hazebrouck,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**


Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL


Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND